

## Circulaire du 20 janvier 2015 en faveur de l'égalité Fille-Garçon à l'école

---

- Constitution d'une **culture de l'égalité et du respect mutuel** partagée par l'ensemble de la communauté éducative (élèves, personnel, parents, partenaires de l'Ecole...)
- **Garantir** à chaque élève, fille ou garçon, un **traitement égal** et une **même attention** portée à ses compétences, son parcours scolaire et sa réussite.
- **Favoriser la mixité** et **l'égalité** entre hommes et femmes, **lutte contre les préjugés sexistes** et **lutte contre les violences faites aux femmes** et les **violences commises en sein du couple**.

Généraliser la formation initiale et continue de l'ensemble des personnes à l'égalité entre les filles et les garçons à l'école

- Construire une **posture professionnelle** propice à davantage d'**égalité de traitement** entre garçons et filles.
- **Prise en compte** de la question de l'égalité fille-garçon, de la prévention des comportements sexistes et des violences sexuelles dans l'élaboration des **PE**, dans les **enseignements**, les **actions éducatives** et la **vie scolaire**, dans l'accompagnement des **choix d'orientation** (culture partagée).

Mobiliser de nouvelles ressources

- **Eduscol** (rubrique « Egalité Fille Garçon »)
- **Canopé**, « Outils pour l'égalité entre les F et les G à l'école » : quels enjeux de l'égalité à l'école et dans la société,

accompagnement du choix d'orientation (piiodmep), ressources pédagogiques pour les enseignants pour transmettre aux élèves une **culture de l'égalité**, dépasser les préjugés, les stéréotypes et contribuer à une plus grande égalité hommes-femmes.

- Toutes actions relatives à la promotion du principe d'égalité devra être inscrite à l'ordre du jour du **CESC** lorsqu'elle entre dans le champ de ses missions ;

Renforcer le pilotage académique de la politique en faveur de l'égalité

- **Diagnostic** quantitatif et qualitatif de la situation comparée F-G, qu'il s'agisse des **différences marquées** de leurs **parcours scolaires**, de l'état des **pratiques discriminatoires** fondées sur le sexe et des violences à caractère sexuel, ou encore de la **participation à la vie scolaire**.